

WILLIAM - 68 ANS Manutentionnaire



LÉON - 90 ANS Garde du corps



Camarade★agency

MICHEL - 70 ANS Equipier Fast Food



ANNIE - 65 ANS Femme de ménage



SARAH - 70 ANS HÔTESSE DE CAISSE



Réforme des RETRAITES

« Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. »

Ambroise Croizat

Retraites : Une réforme injuste, déséquilibrée et de régression qui impactera les plus précaires !

Les annonces de Mme Borne du 10 janvier dernier sont basées sur un faux constat de départ. Le gouvernement ne cesse de répéter que notre système est au bord de la faillite, qu'il est durablement déficitaire.

Nous en sommes à la 6^{ème} réforme paramétrique des retraites et les arguments sont toujours aussi redondants, toujours aussi fallacieux et impactent toujours les mêmes : les femmes et les salariés précaires.

- On vit plus longtemps il faudrait donc selon eux travailler plus longtemps, sauf que les différentes réformes, dont la dernière (réforme Touraine) n'est toujours pas achevée, sont allées beaucoup plus vite que les « gains » d'espérance de vie.
- 2^{ème} argument avancé, le système serait à bout de souffle financièrement. Le système n'est absolument pas en danger il est même équilibré, et la projection de déficit de Mme Borne repose sur une volonté du gouvernement de se désengager financièrement du système.
- Cette réforme est selon le gouvernement une réforme de justice sociale, en réalité le projet annoncé par Mme Borne est bien de raccourcir la période de retraite et de maintenir en activité toutes les personnes qui peuvent encore « servir ». En d'autres termes, il ne s'agit pas aujourd'hui de contrôler une explosion de dépenses qui n'existe pas, mais bien d'aller encore plus vite dans le raccourcissement de la période de retraite.
- Cette réforme serait **“juste”** pour les séniors ? Au lieu de mettre en place de vrais dispositifs qui permettraient aux séniors d'accéder à un emploi ou d'y rester jusqu'à leurs retraites, le gouvernement décide de rallonger le sas de précarité en décalant l'âge de départ à la retraite. Pire, alors qu'une partie des séniors peinent à rester actifs jusqu'à la retraite, ce gouvernement leur inflige une peine supplémentaire avec la réforme du chômage qui leur fait passer la période d'indemnisation du chômage de 36 mois à 27 mois. Où est la justice ? Où sont les mesures de protections ?
- « Un projet de justice, d'équilibre et de progrès » selon Mme Borne. Cette réforme n'est absolument pas basée sur un diagnostic du système des retraites. A travers ce projet, le gouvernement a 2 objectifs, le premier tient au fait de produire plus en travaillant plus, donc d'une vision de la société dans son versant purement capitalistique, en ce sens, il s'agit plutôt d'une réforme du marché de travail. Le deuxième objectif tient au fait de faire à tout prix des économies. Pourquoi ? Dans sa stratégie de baisse des prélèvements obligatoires, des impôts de productions et autres cadeaux aux entreprises (15 milliards chaque année), et pour pouvoir continuer à les financer, Bruno Lemaire s'est engagé lui-même à faire des économies sur les dépenses publiques. Les services publics étant à l'agonie, leur but est donc de faire des économies massives sur les retraites d'où ce projet de réforme aujourd'hui.

Cette réforme, si elle n'est pas retirée, va en premier lieu impacter les salariés de nos secteurs, notamment les femmes qui occupent la majorité des métiers de nos champs fédéraux. Elles sont pour la plupart à temps partiel imposé avec souvent des carrières hachées durant leur vie professionnelle. Ces femmes, dont les conditions de travail sont parmi les plus pénibles (aides à domicile, particulier employeur, hôtesses de caisse, vendeuses etc.) n'ont aucune chance de partir à la retraite à 64 ans avec un taux plein et devront s'user à la tâche pour espérer atteindre une retraite modeste... à 67 ans !

Aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40% à celle des hommes. Même en prenant en compte les pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes reste inférieure de 25,2% à celle des hommes. Pour cause : à chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, on la rend toujours moins atteignable pour les femmes, notamment par l'absence de politiques ambitieuses d'égalités H/F et des temps partiels subis.

Allonger encore la durée de cotisation creuserait donc encore le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes.

C'est un projet qui n'est basé sur aucun diagnostic ni sur le travail, ni sur l'emploi des séniors ni sur les conditions de départ à la retraite.

Les **principaux points** de ce **néfaste projet** sont :

- Report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans pour tous les actifs partir de la génération 1961 et à raison de 3 mois chaque année jusqu'en 2030
- Report de 2 ans de tous les départs anticipés
- Accélération des mesures Touraine : 43 ans de cotisation seront requis dès la génération 1965 soit en 2027
- Suppression des régimes spéciaux pour les nouveaux embauchés au 1^{er} septembre 2023
- Minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC relevé à 1200 euros
- Modification du dispositif carrière longue

Le report de l'âge légal devrait s'effectuer sur les bases d'un report de 3 mois chaque année pour atteindre 63 ans et 3 mois à la fin du quinquennat en 2027 et 64 en 2030.

Naissance	Âge d'ouverture	Entrée en application
Entre le 1 ^{er} septembre et 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	1 ^{er} septembre 2023 (effet 1 ^{er} décembre 2023)
Année 1962	62 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2024 (effet 1 ^{er} juillet 2024)
Année 1963	62 ans et 9 mois	1 ^{er} janvier 2025 (effet 1 ^{er} octobre 2024)
Année 1964	63 ans	1 ^{er} janvier 2026 (effet 1 ^{er} janvier 2027)
Année 1965	63 ans et 3 mois	1 ^{er} janvier 2027 (effet 1 ^{er} avril 2028)
Année 1966	63 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2028 (effet 1 ^{er} juin 2029)
Année 1967	63 ans et 9 mois	1 ^{er} janvier 2029 (effet 1 ^{er} septembre 2030)
Année 1968	64 ans	1 ^{er} janvier 2030 (effet 1 ^{er} janvier 2032)

Avec les mesures du gouvernement Borne, les 172 trimestres de cotisation nécessaire soit 43 annuités devraient être exigés dès la génération 1965, c'est à dire dès 2027.

Durée d'assurance requise	Mesure Touraine	Annonces Borne
168 trimestres	Années 1961 à 1963	1 ^{er} janvier au 31 août 1961
169 trimestres	Années 1964 à 1966	À compter du 1 ^{er} septembre 1961 et année 1962
170 trimestres	Années 1967 à 1969	Année 1963
171 trimestres	Années 1970 à 1972	Année 1964
172 trimestres	Année 1973	Année 1965

Cette réforme est d'une **violence historique** puisqu'il s'agit de la première fois où les mesures annoncées **vont faire baisser la durée effective de retraite** de la population française.

Qu'est-ce ça veut dire **concrètement** pour les **travailleurs du commerce et services** ?

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS CACHE

Exemples concrets

des conséquences de la réforme des retraites



Report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans

Pour tous les actifs, « indépendants, salariés, et fonctionnaires » à partir de la génération 1961 et à raison de 3 mois chaque année jusqu'en 2030.



Ce que le gouvernement ne dit pas :

Pour pouvoir partir à 64 ans avec une retraite à taux plein, il faut que :

- Le salarié ait travaillé à temps plein pendant 43 ans ;
- Le salarié n'ait pas eu d'interruption de travail durant sa carrière.

Un(e) salarié-e travaillant à temps partiel **NE POURRA PAS PARTIR A LA RETRAITE A TAUX PLEIN A 64 ANS** car il/elle n'aura pas atteint le nombre de trimestres requis pour avoir une retraite à taux plein.



Un(e) salarié-e ayant été au chômage plusieurs mois et /ou en arrêt maladie **NE POURRA PAS PARTIR A LA RETRAITE A TAUX PLEIN A 64 ANS** car il n'aura pas atteint le nombre de trimestres requis pour avoir une retraite à taux plein.

Dans ces 2 exemples les salariés devront travailler **jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite à taux plein.**



Modification du dispositif carrière longue :

Si début avant 16 ans, départ possible à compter de 58 ans si 44 annuités ;
Si début avant 18 ans, départ possible à compter de 60 ans si 44 annuités ;
Si début avant 20 ans, départ possible à compter de 62 ans si 42 annuités.



Ce que le gouvernement ne dit pas :

Les salariés doivent cotiser 1 an de plus que les autres.
Pour pouvoir y avoir droit il faut que le ou la salarié-e ait travaillé à temps plein sans interruption.

Un(e) salarié-e qui a travaillé à l'âge de 18 ans jusqu'à ses 28 ans à temps complet (soit 10 ans) puis qui a été au chômage et a par la suite retrouvé un emploi à temps complet à 32 ans :



Ce(tte) salarié-e devra donc travailler jusqu'à **66 ANS POUR AVOIR UNE RETRAITE A TAUX PLEIN.**

Idem pour les salariés ayant commencé à travailler avant 20 ans et qui ont été à temps partiel.

Ils ne **POURRONT PAS PARTIR PLUS TÔT AVEC UNE RETRAITE A TAUX PLEIN.**

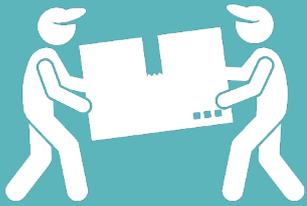
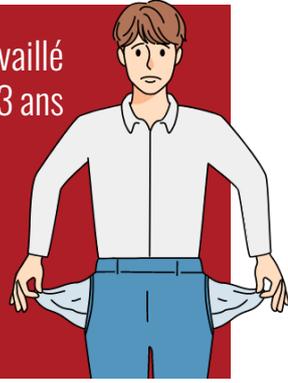


Minimum de pension relevé à 1200 € brut (≈ 1020 € net)



Ce montant n'est applicable que pour une carrière complète au niveau du SMIC.

Un(e) salarié-e ayant travaillé à temps partiel durant 43 ans **recevra une pension inférieure à 800 € brut et pas 1200 €.**



Prise en compte de la pénibilité

Le Compte Professionnel de Prévention (C2P) n'est pas dédié à la retraite : il a pour objectif la réinsertion professionnelle et l'employabilité. Deux critères (seulement) seront améliorés pour l'acquisition des points :
Le seuil de travail de nuit passera de 120 à 100 nuits par an ;
Le seuil du travail en équipes successives alternantes passera de 50 à 30 nuits par an ;



Ce que le gouvernement ne dit pas :

Les critères d'exposition sont très limités

Un(e) salarié-e qui a des conditions de travail dites « pénibles » ne pourra pas ouvrir un compte C2P.



La manutention de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques ou risques chimiques, **NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DES CRITÈRES DE PÉNIBILITÉS ET NE PERMETTENT PAS D'OUVRIR UN COMPTE (C2P).**

Le gouvernement souhaite ainsi **condamner** les salariés les plus précaires, celles et ceux du commerce et services, à une **précarité à perpétuité** pour faire d'eux des **travailleurs pauvres le plus longtemps possible** et surtout **des retraités pauvres.**

Parce que nos salaires d'aujourd'hui feront nos retraites de demain, parce que **nous ne voulons pas nous user au travail**, la fédération appelle l'ensemble des travailleurs de ses secteurs à **se mobiliser massivement dans les entreprises, dans la rue.** Elle appelle également l'ensemble de ses élus et mandatés à multiplier les assemblées générales de salariés pour **dénoncer les mensonges du gouvernement et ses attaques contre la classe travailleuse.**

La CGT a des revendications :

1. Départ à la retraite à **60 ans à taux plein**.
2. Retour aux **10 meilleures années** pour le calcul de la retraite et les **6 derniers mois pour le secteur public**.
3. **Départ anticipé** à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour **les salariés exposés à des facteurs de pénibilité**.
4. Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins **75 % du revenu d'activité pour une carrière complète**.
5. Elever le minimum de pension au niveau du **SMIC CGT** pour une carrière complète.
6. **Indexer les pensions** sur l'évolution des salaires et sur celle des prix.
7. **Prendre en compte les années d'études** et valider les périodes de recherche du premier emploi dès l'inscription à pôle emploi.
8. Une politique volontariste d'**égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes** et abondant les ressources des régimes.



Financer de bonnes retraites *c'est possible :*

Selon une étude du conseil d'orientation des retraites (COR) : Il faudrait 100 à 120 milliards d'euros en 2050 (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :

- une ouverture du droit à retraite à 60 ans ;
- une Indexation sur les salaires.

Pour cela, il faut modifier la répartition des richesses avec par exemple :

- Une augmentation des salaires de 5% qui dégagerait 9,5 milliards d'euros.
- La réduction du chômage grâce notamment aux propositions CGT en matière de planification économique, écologique et sociale pour permettre la création d'au moins un million d'emplois (800 000 privés, 200 000 publics) qui entrainerait 10 milliards de cotisations retraites nouvelles et 10 milliards d'euros d'économie en matière de chômage.
- L'augmentation du taux de cotisation de 2,5 points qui permettrait d'apporter 30 milliards d'euros.

Ces mesures et d'autres sont envisageables et pensées dans le cadre du projet CGT de transformation de la société.
Pour y parvenir la solution est l'élévation du rapport de force !



Fédération CGT Commerce,
Distribution & Services
263 rue de Paris – Case 425
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 76 79 – Fax : 01 55 82 76 86
fd.commerce.services@cgt.fr
<http://www.commerce.cgt.fr>

